

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
INSTITUTIONS
VIE POLITIQUE

ET Séance du Conseil Communautaire du 16 septembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DESIGNATION
REPRESENTANTS

DE Légatement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Désignation des
représentants de la
C.C.C.L.A. au sein
du conseil
d'administration du
lycée polyvalent
Germaine Tillion

Présents : Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nathalie CARRIERE, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Henri CUBERLI, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 septembre 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Formant la majorité des membres en exercice.

PAR PUBLICATION
LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Robert BATIGNE par Nathalie CARRIERE, Danielle FABRE par Henri CUBERLI, Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Monique VIDAL par Jean-Pierre GUIRAUD.

PAR DELEGATION
LE

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Hubert CHARRIER à Nadine ROSTOLL, François DEMANGEOT à Denis BOUILLEUX, Dominique DUBLOIS à Christophe PRADEL, Cédric LEMOINE à Marie-Paule CAU, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN.

Signature

Excusés : Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Bruno POMART, Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC.

Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO.

Vu le décret du 2014-1236 du 24 octobre 2014 modifiant la composition des Conseils d'Administration des collèges et lycées,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que ce décret prévoit, pour les conseils d'administration des collèges de plus de 600 élèves et des lycées, deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune (article R. 421-14 du code de l'éducation),

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au conseil d'administration du lycée Germaine Tillion.

Après avoir fait appel à candidature,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déroger au scrutin secret.

DESIGNE les représentants de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ci-après au conseil d'administration du lycée Germaine Tillion :

Civilité	Nom	Prénom	Fonction	Statut	Membre représenté
Monsieur	BOUILLEUX	Denis	Délégué	Titulaire	CASTELNAUDARY
Monsieur	VELAND	Raymond	Délégué	Suppléant	SOUILHE

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 16 septembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER



Envoyé en préfecture le 18/09/2020
Reçu en préfecture le 18/09/2020
Affiché le
ID : 011-200035855-20200918-20200149-DE